

L'agresseur sexuel

**Conférence Forum Val de Loire
Paris 1999 par le Docteur Erick Dietrich**

Article paru dans "les cahiers de sexologie clinique" en 2001

Le terme de pédophilie ne me semble pas adapté car en effet, étymologiquement, il signifie "qui aime les enfants".

Conserver ce terme, me semble dangereux pour les dérapages que cela pourrait entraîner dans un sens ou dans l'autre, mais surtout, on veut nous entraîner à faire des confusions entre films pornographiques et films utilisant des enfants, entre perversion et libertinage, entre pédophilie et agresseurs sexuels, en détournant l'attention sur des boucs émissaires. Il apparaît que certains tentent de créer des "événements", de nouveaux "mots", de "nouvelles idéologies" pour endormir l'opinion publique à grands coups de théâtre médiatique et ce dans le seul but de camoufler la corruption des élites politiques et religieuses. Ces techniques d'enfumage sont parfaitement au point. Le terme de pédophilie est trop réducteur et ne permet pas de mettre les bons mots, pédérastie serait plus appropriée (eraste = amant en grec), donc pédérastie sous-tend : "qui met l'enfant en position d'amant", mais cela ne veut toujours pas dire qu'il y a eu passage à l'acte. Le terme de pédoclastie et d'agresseur sexuel me semble le plus approprié.

L'agresseur sexuel ne présente pas en général de pathologie névrotique, car le névrosé a un système de culpabilisation très important qui l'empêche le plus souvent de transgresser. On va retrouver chez l'agresseur sexuel un noyau psychotique plus ou moins important. Cette faille psychotique permet de comprendre l'immaturité, les traits paranoïdes souvent retrouvés et les blessures narcissiques. Les agresseurs sont souvent plus immatures que pervers, mais ils peuvent atteindre un certain degré de maturité et alors développer une structure perverse qui cache les traits de personnalité décrits ci-dessus.

Ainsi :

Il faut à la fois tenter d'établir un diagnostic clinique (psychosomatologique) qui nous permette de situer, au jour de l'établissement de ce diagnostic, où en est le sujet dans sa psychopathologie. Mais il faudra aussi prendre en compte l'historialité pour comprendre et mieux appréhender les imagos et les modèles à partir desquels le sujet s'est construit. Il faudra aussi avoir une connaissance la plus précise possible de la vie sexuelle du sujet et de ses fantasmes sexuels, surtout ceux auxquels il peut avoir accès lors des conduites auto-érotiques. Plus particulièrement, le clinicien devra découvrir les liens entre les fantasmes et le passé du sujet. " Dis-moi à quoi tu penses quand tu te masturbes, je te dirais qui tu es" (Dr Coutanceau). L'immaturité psychoaffective est toujours très présente tant sur le plan cognitivo-comportemental que sur le plan psychologique.

Dans l'égoïsme, l'agresseur n'est pas capable de se représenter l'autre en tant que sujet, il est un objet au service de sa pulsion.

On parlera plus de traits mégalomaniacs quand l'agresseur a une représentation de l'autre en tant que "sujet refusant", il sait mais ne tient pas compte de ce refus car il ne peut, de par son immaturité accepter la frustration.

En fonction de son degré de maturité et de sa construction perverse, le sujet se situera de différentes façons :

- soit il contrôle l'objet dans la première phase : l'agression physique... destruction, la menace, comme préalable à l'agression
- soit il contrôle l'objet dans la deuxième phase : plus vers le contrôle et il utilisera diverses formes plus ou moins élaborées de menaces ou de pressions le plus souvent psychologiques et surtout la manipulation. La séduction est un des modes opératoires les plus utilisés dans les manipulations perverses. On retrouvera toujours une "altérité de l'autre" qui devient objet.

La déresponsabilisation est très présente et voir même utilisée sur un mode manipulateur. Le sujet pervers immature se sent persécuter par l'autre, on retrouve des traits paranoïdes. Ainsi, il se déresponsabilise et attribue à l'autre "la faute" qui est à l'origine de son passage à l'acte. L'autre est toujours responsable et à la limite va être défini par l'agresseur comme son persécuteur, persécution qui entraînera des comportements rageurs et de vengeance.

Exemple :

Chez un homme immature : "*elle m'excite cette salope...*"

NON... "*La salope*" est dans son mode d'être (féminine, voir sexy ou érotique), mais le sujet va se sentir persécuter par les désirs que crée en lui "*LA SALOPE*", ainsi il va la violer... et dira : elle l'a bien cherché... elle l'a bien mérité... !

Mais le problème c'est que la salope va renvoyer les autres à la même chose, s'ils sont immatures et dans les problèmes de pédophilies, l'histoire qui se juge risque de renvoyer les différents protagonistes à leurs propres fantasmes, à leurs peurs et à leur propre immaturité.

Que fait l'homme mûre... il prend conscience que cette excitation sexuelle lui appartient et que c'est **SON PROBLEME !**

Sur un plan criminologique :

Le fait d'avoir été un enfant battu, incesté ou abusé sous quelques formes que ce soit ne peut pas autoriser l'émergence d'une violence dirigée contre autrui, car on laisserait alors l'agresseur s'autoriser à se faire justice par la voie de la vengeance et de plus la légitimer. Ainsi, il convient de ne pas accepter qu'il ait agit inconsciemment, mais lui faire prendre conscience de SA responsabilité.

Ainsi, tant pour l'équipe judiciaire, que pour les avocats ou l'équipe thérapeutique, il est indispensable de comprendre qu'il ne faut pas, sous prétexte d'une lecture psychopathologique de type psychanalytique, permettre à l'agresseur ou pervers de légitimer sa conduite par l'utilisation perverse que pourrait faire le sujet des concepts psychanalytiques.

Mais surtout, dans cette approche criminologique, voir même victimologique :

Il faut comprendre le pourquoi et le comment de ce passage à l'acte au niveau psychologique mais aussi dans la réalité spatio-temporelle.

Ainsi, il faut arriver à aider le sujet à décrypter son acting, ce qu'il en a vécu, ce que cela lui a apporté, s'il a le sentiment d'avoir transgressé et s'il a conscience que cet acte est répréhensible au niveau de la loi. Il nous faut évaluer les situations à risque et repérer le mode opératoire surtout quand il y a des récidives ou des risques de récidives.

Dans une compréhension criminologique, il convient d'évaluer les risques de récidives, la dangerosité, tout en sachant que la rencontre avec "LA LOI" est un élément à prendre en compte. La punition, ainsi que la réparation du préjudice causé, comme nous le verrons plus loin, qui n'est pas toujours destiné à "faire souffrir", est une nécessité tant pour l'agresseur que pour la ou les victimes.

L'agresseur face à son passage à l'acte va :

1. soit le reconnaître totalement
2. soit le reconnaître partiellement avec plus ou moins de déni ou de déresponsabilisation
3. soit le reconnaître indirectement (si l'autre le dit c'est que cela doit être vrai, "ah ben oui si vous le dites...")
4. soit utiliser la négation banalisante : ce n'est pas moi... suivi d'une argumentation plus ou moins réagencée
5. soit il utilisera un discours de type "pervers" ou "paranoïde" pour ne pas reconnaître la faute voir l'attribuer à autrui.

Ors, comme vous avez pu le constater :

- Pour la victime, pour qu'elle puisse entendre et se soigner, il faut que l'autre reconnaisse "la faute" et pas qu'en matière de pédophilie,
- Pour l'agresseur, le fait de reconnaître sa faute lui permettra de se responsabiliser par rapport à ce qu'il a fait, ainsi il pourra mieux accepter "la punition judiciaire" et ce qui nous paraît à nous thérapeutes tout aussi indispensable, la mise en place "d'une aide ou d'un suivi thérapeutique". La responsabilité permet de ne plus se trouver pris dans l'obligation de soins qui peut mener à de nombreux échecs.

Portraits des abuseurs sexuels

Jacques Poujol, Psychothérapeute, Conseiller conjugal

<http://www.psychoressources.com/jacques-poujol.html>

à lire "Manuel de relation d'aide",

Éditions Empreinte Temps Présent 48 rue de Lille a Paris

1/QUI SONT-ILS ?

En très grande majorité ce sont des jeunes gens ou des hommes, provenant de toutes les classes de la société et de tous les milieux.

Souvent, ils font partie de l'entourage de la victime : un camarade, un voisin, un chef scout ou un animateur de jeunes, un baby-sitter, un enseignant, un patron, un collègue de travail, un prêtre, etc. Ce sont aussi *très souvent* des membres de la famille : le père, l'oncle, le grand-père, le grand-oncle, le beau-père (de plus en plus fréquemment du fait de l'augmentation des remariages et des familles recomposées), le frère, le demi-frère ou le quasi frère, le beau-frère, le cousin, etc. On parle alors *d'inceste* ou *d'abus sexuel intra-familial*.

Il s'agit, plus rarement, d'une personne inconnue de la victime.

Il est à noter que 80% des agresseurs ont été eux-mêmes victimes d'abus dans le passé, ce qui ne les excuse nullement, mais peut expliquer en partie leur comportement.

2/LE DEVOILEMENT

Une victime a beaucoup de mal à dénoncer son agresseur ; elle révélera plus facilement l'abus lui-même. Pourtant, *cette dénonciation a une grande portée thérapeutique* et il faut l'encourager à rompre le silence. Une fois dite à un autre, la parole devient *inter-dite* et non plus *interdite*, comme le voulait le pervers.

Mais cette dénonciation est souvent mal acceptée par la société. Tant qu'une personne sexuellement abusée ne dénonce pas le coupable, elle est considérée comme *victime*. Mais le jour où elle décide d'en référer à la Justice, on la considère alors comme *coupable* d'accuser quelqu'un, et le crime commis envers elle va être nié.

C'est pourquoi par exemple la grande majorité des femmes violées se résignent à rester des victimes à vie et donc à se taire, par peur d'être en fin de compte *accusées du crime qu'elles dénoncent*. Or, elles ne devraient jamais hésiter à rendre le poids du crime à celui à qui il appartient : le violeur.

Il faut néanmoins savoir que, si porter plainte a une portée thérapeutique, le processus judiciaire est long, pénible et coûteux. Les interrogatoires répétés, le manque de respect et de tact de certaines personnes, la honte de dévoiler son histoire devant tout le monde, l'impression de ne pas être crue, entraînent ce que l'on appelle une *victimisation secondaire*. A chaque fois qu'elle relate le viol, la femme se sent à nouveau violée.

Le soutien, matériel et psychologique, d'organismes spécialisés dans l'aide aux victimes d'abus sexuels, est précieux dans ce genre de démarche, d'autant plus que le jugement prononcé sur le coupable, souvent trop clément, semble décevant et injuste à la victime et ravive sa douleur.

Si vous êtes mis au courant d'un cas d'abus sexuel, la première chose à faire est d'éloigner la victime de l'abuseur, afin d'éviter que ce dernier ne recommence.

Dans le cas particulier d'abus sexuel sur mineur, la deuxième démarche est *d'informer les autorités compétentes* (services sociaux et police).

La loi vous fait *obligation* de ce dévoilement, et vous devez dans ce cas-là rompre le secret professionnel, sinon *vous risquez d'être considéré par la loi comme complice*. Cette dénonciation vise

à protéger la victime et les autres victimes potentielles, et à obliger le coupable à arrêter ses agissements.

3/LES REACTIONS DES ABUSEURS A LEUR DEVOILMENT

Un récent Colloque européen sur les violences sexuelles a établi que *82% des abuseurs n'admettent pas leur responsabilité* (53% nient même totalement les faits). Seuls 18% d'entre eux admettent les faits, et encore parce qu'ils y sont obligés après confrontation avec les victimes, et non sans les accuser de les avoir "provoqués».

Cette négation des faits leur permet de persévérer dans leur perversion, et donc de ne pas être privés de leur jouissance, qui seule compte pour eux.

Quand ils ne peuvent plus nier les faits, ils les admettent en minimisant ou en niant les conséquences désastreuses sur les victimes, surtout si l'abus a été exempt de violence physique. S'ils ont du remords ou du regret, ce n'est jamais de leurs crimes, mais de s'être fait prendre et de devoir cesser. Si un psy se montre indulgent envers un pervers, parce qu'il désire régler rapidement une situation qui le dépasse ou le dégoûte, il risque d'être manipulé par l'abuseur qui fera preuve d'un « repentir» à bon marché pour continuer en paix ses activités vicieuses cachées. Il se fait ainsi son complice, ce qui est grave.

Une réaction possible du coupable d'abus est la suivante : il *salit* et *s'allie*. Il *salit* les victimes ou d'autres personnes innocentes en les accusant du mal que lui-même commet ; ce faisant, il soulage ainsi sa culpabilité. Par ailleurs, il *s'allie* ceux qui peuvent devenir ses alliés et ses défenseurs (un père incestueux s'allie sa femme pour qu'elle le laisse abuser de leur fille).

Un pervers qui est dévoilé et qui refuse de se repentir peut tomber dans la panique, la dépression, l'alcool ou le suicide ; plus souvent il s'endurcit et continue de manière accrue ses pratiques.

Il est extrêmement rare qu'un délinquant sexuel se repente réellement, (tout au plus exprimera-t-il quelques vagues « regrets»), mais il faut toujours lui en donner l'occasion.

CONCLUSION

Tout thérapeute devrait avoir à cœur de se former dans ce domaine si particulier, s'il veut s'occuper de personnes ayant souffert de ce drame que constitue l'abus sexuel.